



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2011/19

**Objet : Modification de la régie des recettes relative à la commercialisation des postes à flots**

L'an deux mille dix, le 15 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 15 juin 2011

Date de convocation :  
Le 26 Mai 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 11  
- pour : 11  
- contre : 0  
- abstention : 0

Secrétaire de Séance :  
Madame Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

*Représentants de l'Embrunais* : Monsieur Jean-Pierre GANDOIS (Maire de Crots), Monsieur Marc ZANETTO (Maire de Saint-André d'Embrun), Monsieur Marc AUDIER (suppléant de Mme EYMEUD), Madame Christine MAXIMIN (Suppléante de M. BERNARD)

*Représentant du Pays de Serre-Ponçon* : Monsieur Richard ARZELIER (Suppléant de Mme SAUMONT)

*Représentants du Savinois - Serre-Ponçon* : Monsieur Daniel BOSQUET (1<sup>er</sup> Adjoint du Sauze-du-Lac, suppléant de Madame GRECARD), Monsieur Jean-Claude FERMIER (Conseiller municipal de Savines-le-Lac), Monsieur Frédéric ARNOUX (Adjoint de Puy Sanières, Suppléant de Mme ROSSI)

*Représentant de Charges* : Monsieur Claude VINCENT (Conseiller municipal)

*Représentants du Conseil Général des Hautes-Alpes* : Monsieur Bernard ALLARD-LATOUR, Monsieur Victor BERENGUEL

Etaient présents et invités :

Monsieur Michel BAUDRY (Conseiller communautaire de l'Embrunais), Monsieur Philippe CATELAIN (SPPSP), Monsieur Bernard ADAM (CDV 05), Monsieur Alain ZURBACH (EDF), Monsieur Grégory WAXIN (Comité de Promotion), Madame Jackie ANZIANI (Communauté de Communes Embrunais), Monsieur Gilbert TAVAN (FDSIGE), Monsieur Jean CAPELLA (CCIT 05).

Etaient représentés :

Madame Chantal EYMEUD (Maire d'Embrun), Monsieur Jean BERNARD (Maire de Baratier), Madame Catherine SAUMONT (Maire de Rousset), Madame Valérie GRECARD (Maire du Sauze-du-Lac), Madame Valérie ROSSI (Maire de Puy Sanières)

Etaient excusés :

Monsieur Joël BONNAFOUX, Monsieur Jean-Louis PONCET, Monsieur Michel ROY, Monsieur Richard SIRI, Monsieur Jean-Marie BERNARD, Monsieur Bernard JAUSSAUD, Monsieur Christian GRAGLIA, Monsieur Roger DIDIER, Monsieur Louis MASSOT, Monsieur Albert MOULLET, Monsieur Alain FARDELLA, Monsieur Jean-Claude FEUTRIER, Monsieur Alain DURAND, Monsieur Joël GIRAUD, Monsieur Henry PIGNOLY, Madame Stéphanie LAMOUREUX, Monsieur Michel LANFRANCHI, Madame Henriette MARTINEZ, Monsieur Dominique ROUX.





Le Président rappelle au Comité syndical qu'une régie de recettes a été créée en 2008 pour la commercialisation des postes à flots présents sur la Commune de Savines le Lac.

Or, en 2010, un aménagement conséquent a été réalisé sur le site de Chadenas, de façon à constituer un chenal de navigation sécurisant tout l'été les pratiques nautiques. Cet aménagement a été finalisé en 2011 avec l'édification d'un merlon portuaire permettant dans un premier temps de protéger le chenal du batillage, et dans un second temps, de permettre l'installation d'un ponton d'accueil.

Considérant ces aménagements, et dans l'attente du ponton projeté, le Club nautique Alpin de Serre-Ponçon a sollicité l'installation d'une dizaine de mouillages à l'abri de ce merlon portuaire. Cette zone étant considérée par arrêté interpréfectoral n°2010-180-23 du 23 juin 2010 comme secteur possible de stationnement, le Président expose à l'assemblée avoir accédé à cette demande en faisant procéder à l'implantation de 10 mouillages publics sur chaîne-mère.

Ces équipements nouveaux ont vocation à générer des produits locatifs portuaires qu'il convient d'intégrer à la régie de recettes mise en place à cet effet.

Le Président indique qu'il fera éditer des tickets de réservation au tarif journalier, les autres réservations (semaine, quinzaine, mois, saison) pouvant faire l'objet de titres émis par le service comptable du S.M.A.D.E.S.E.P. sur la base d'un contrat locatif.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

#### VU :

- Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général que la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;
- Le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux
- L'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

#### CONSIDERANT :

- L'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 mai 2008 ;
- La délibération n°2008-24 du 13 mai 2008 créant la régie des recettes des postes à flots de Savines le lac ;
- La délibération n°2009-10 du 29 avril 2009 élargissant cette régie aux postes à flots du site nautique de Bois vieux (Commune de Rousset) ;
- La délibération n°2010-14 du 25 mars 2010 élargissant cette régie aux mouillages du site de Chanterenne (Commune de Crots) ;



**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 15 juin 2011 :**

- **DECIDE** de modifier la régie des recettes relative à la commercialisation des postes à flots du S.M.A.D.E.S.E.P. en l'étendant au site de Chadenas.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme



**Victor BERENGUEL,**

**Président du S.M.A.D.E.S.E.P**